



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/103/DEC

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA CENT TROISIÈME SESSION

Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

Table des matières

Adoption de l'ordre du jour (CE/DEC/1(CIII))	3
Communication du Président (CE/DEC/2(CIII))	5
Rapport du Secrétaire général	7
Partie I : Tendances du tourisme et activités	7
a) Le tourisme international en 2015 et 2016 (CE/DEC/3(CIII))	7
b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales (CE/DEC/4(CIII)).....	9
c) Priorités et vision de la Direction (CE/DEC/5(CIII))	11
d) Préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) (CE/DEC/6(CIII))	13
Partie II : Exécution du programme général de travail	15
Rapport du Comité du programme et du budget (partie I : programme) (CE/DEC/7(CIII)).....	15
Partie III : Questions administratives et statutaires	19
a) Rapport financier de l'Organisation pour 2016 (CE/DEC/8(CIII))	19
b) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (CE/DEC/9(CIII))	21
c) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement (CE/DEC/10(CIII))	23
d) Point sur les Membres (CE/DEC/11(CIII))	25
e) Rapport sur les ressources humaines (CE/DEC/12(CIII))	27
f) Rapport du Groupe de travail sur la révision de la procédure d'amendement des Statuts (CE/DEC/13(CIII))	29
Membres affiliés	31
a) Rapport du Président des Membres affiliés (CE/DEC/14(CIII)).....	31
b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (CE/DEC/15(CIII))...33	

Discussion thématique « Tourisme et sécurité : vers un cadre assurant la sûreté, la sécurité et la fluidité des voyages » (CE/DEC/16(CIII))	35
Lieu et dates de la cent quatrième session, de la cent cinquième session et de la cent sixième session du Conseil exécutif (CE/DEC/17(CIII))	37
Remerciements au pays hôte (CE/DEC/18(CIII)).....	39



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/1(CIII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(document CE/103/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cent troisième session tel que proposé.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/2(CIII)

Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/103/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication du Président de la cent troisième session du Conseil exécutif, M. Yehia Rached, Ministre du tourisme de la République arabe d'Égypte,

1. *Remercie* le Président pour sa communication au Conseil exécutif ;
2. *Partage* l'opinion du Président au sujet de l'importance du tourisme, qui est l'un des plus gros secteurs économiques au monde, représente 1 emploi sur 11 dans le monde et intervient, directement et indirectement, pour 10 pour cent dans le PIB mondial ;
3. *Partage également* son opinion concernant le vaste potentiel du tourisme et la capacité croissante qu'il détient de répondre à certains des défis mondiaux les plus pressants, dont la croissance économique, le développement inclusif, la gestion des ressources, la conservation de la biodiversité et la préservation de l'environnement ;
4. *Prend note* du Plan égyptien d'impact sur le tourisme structuré autour de six grands axes prioritaires pour assurer le redressement du tourisme en Égypte ; et
5. *Exprime* sa gratitude et ses remerciements au Président du Conseil, au premier Vice-Président, la Croatie, et au deuxième Vice-Président, la République démocratique du Congo, pour leur conduite dynamique des travaux et pour leurs contributions personnelles au succès des délibérations sur les différents points à l'ordre du jour.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/3(CIII)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Tendances du tourisme et activités

a) Le tourisme international en 2015 et 2016

Point 3 a) de l'ordre du jour
[document CE/103/3(a)]

Le Conseil exécutif

Prend note du rapport du Secrétaire général sur la situation actuelle et les perspectives du tourisme international.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/4(CIII)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Tendances du tourisme et activités

b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

Point 3 b) de l'ordre du jour
[document CE/103/3(b)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

1. *Prend note* du travail du secrétariat pour intégrer le tourisme dans les priorités mondiales et nationales ; et
2. *Encourage* les États membres à s'engager dans les processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable aux échelons national et international.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/5(CIII)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Tendances du tourisme et activités

c) Priorités et vision de la Direction

Point 3 c) de l'ordre du jour
[document CE/103/3(c)]

Le Conseil exécutif

Soutient les priorités et la vision de la Direction en accord avec le programme de travail 2016-2017.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/6(CIII)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Tendances du tourisme et activités

d) Préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017)

Point 3 d) de l'ordre du jour
[document CE/103/3(d)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général dans le document CE/103/3(d),

1. *Accueille avec satisfaction* les efforts du secrétariat pour préparer l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) et propose d'apporter tout son soutien à la célébration de l'Année internationale et activités connexes ;
2. *Prend note avec satisfaction* de l'établissement du Comité directeur de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) et remercie tous ses membres pour leur engagement et leur mobilisation ;
3. *Demande* au Comité directeur de conseiller, de soutenir et d'aider le secrétariat aux fins de la préparation et de la réalisation des activités au titre de l'Année internationale, pour qu'elles cadrent avec les buts et objectifs de cette dernière ; et
4. *Encourage* tous les États membres, Membres associés et Membres affiliés, le secteur privé, les milieux universitaires, la société civile et les autres acteurs du tourisme à se mobiliser et à contribuer aux préparatifs et à une célébration réussie de l'Année internationale et des activités connexes.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/7(CIII)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Exécution du programme général de travail

Rapport du Comité du programme et du budget (partie I : programme)

Point 5 de l'ordre du jour
[(documents CE/103/4 et CE/103/5 rev.2)]

Le Conseil exécutif,

Ayant lu le rapport du Secrétaire général et le rapport du Comité du programme et du budget sur l'exécution du programme général de travail,

1. *Prend acte* de toutes les activités résumées dans le rapport et ses annexes ;

Ayant examiné le rapport du Comité du tourisme et de la compétitivité (annexe I), du Comité du tourisme et de la durabilité (annexe II) et du Comité des statistiques et du compte satellite du tourisme (annexe III),

2. *Souhaite la bienvenue* aux nouveaux membres des comités et aux présidents et vice-présidents élus des différents comités ;

3. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés par les comités et approuve leurs rapports respectifs ;

4. *Encourage* le Comité du tourisme et de la compétitivité à continuer de contribuer au renforcement du rôle normatif de l'Organisation par son travail d'harmonisation des concepts, des définitions et des facteurs liés à « la compétitivité d'une destination touristique » ;

5. *Fait siennes* les définitions figurant dans le rapport du Comité du tourisme et de la compétitivité ;

6. *Remercie* la présidence du Comité du tourisme et de la compétitivité (Pérou) pour son initiative et encourage les membres dudit comité à contribuer à ce travail technique ;

7. *Prend note* de la recommandation émise par la présidence du Comité du tourisme et de la compétitivité (Pérou) concernant la révision du règlement intérieur des comités techniques et demande au Secrétaire général de présenter la version révisée au Conseil exécutif à sa cent quatrième session ;

8. *Approuve* la liste modifiée des participants invités suivant la proposition faite par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité du tourisme et de la compétitivité (Pérou) : AENOR (Association espagnole de normalisation et de certification, représentant le Comité technique de l'ISO – ISO/TC 228) et le Prof. Geoffrey I. Crouch [La Trobe Business School, Melbourne (Australie)] ;

Ayant également examiné le rapport sur l'OMT dans le système des Nations Unies (annexe IV),

9. *Approuve et soutient* la participation continue de l'OMT à divers réseaux et mécanismes des Nations Unies sur des questions de fond ainsi qu'aux réunions des organes subsidiaires du Conseil des chefs de secrétariat ;

10. *Appuie* les activités et les efforts de l'Organisation pour plaider la cause du tourisme comme moteur de la croissance économique et du développement, particulièrement dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des 17 objectifs de développement durable et de l'ensemble préliminaire à paraître d'indicateurs associés à ces objectifs ;

11. *Prend acte avec satisfaction* du travail en cours de l'OMT relatif au programme sur le tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ainsi que de la participation active et du soutien des États membres France, Maroc et République de Corée ;

12. *Appuie* le secrétariat dans la poursuite de son action pour contribuer à la riposte mondiale et du système des Nations Unies face au virus Zika et à d'autres risques analogues de portée mondiale ;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à ses prochaines sessions, de la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies et aux activités pertinentes ;

Ayant examiné en outre le rapport consacré à la convention de l'OMT sur la protection des touristes et des prestataires de services touristiques (annexe VI),

14. *Remercie* le groupe de travail de l'OMT sur la convention sur la protection des touristes et des prestataires de services touristiques pour les résultats obtenus ;

Rappelant la décision CE/DEC/6(C) du Conseil exécutif et la résolution A/RES/645(XXI) de l'Assemblée générale,

15. *Charge* le Secrétaire général :

- a) D'aller de l'avant dans l'élaboration de la convention, et
- b) De présenter le texte final de la convention à la prochaine Assemblée générale pour approbation et de l'informer de toute autre question connexe pouvant surgir en rapport avec la convention et/ou la protection des touristes et des prestataires de services touristiques ;

Ayant lu le rapport du groupe de travail sur la convention de l'OMT relative à l'éthique du tourisme (annexe VII),

16. *Souhaite la bienvenue* aux membres du groupe de travail et leur souhaite plein succès dans leurs travaux ;

Ayant lu également le rapport sur les autorisations accordées d'utilisation du logo de l'OMT (annexe VIII),

17. *Prend note* des entités auxquelles le secrétariat, pendant la période allant de mai 2015 à janvier 2016, a accordé l'autorisation d'utiliser les marques de l'OMT ; et

18. *Prend note également* de la proposition du Comité du programme et du budget relative à la formulation du programme de travail et budget 2018-2019 incluant des scénarios financiers.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie III : Questions administratives et statutaires

a) Rapport financier de l'Organisation pour 2016

Rapport du Comité du programme et du budget (partie II : questions administratives et statutaires)

Point 7 a) de l'ordre du jour
[documents CE/103/7(a), CE/103/7(a) Add.1 et CE/103/4]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

1. *Prend note* du niveau de recouvrement des contributions des Membres pour l'exercice financier 2016 au 31 mars 2016 s'élevant à 8 391 977 EUR ainsi que du niveau de recouvrement d'arriérés de contributions se situant à 650 176 EUR ;
2. *Approuve* les ajustements apportés par le Secrétaire général aux crédits de personnel des programmes pour 2016 ;
3. *Prie instamment* les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de faire le nécessaire pour régler leurs contributions de 2016 de manière à éviter des retards susceptibles d'entraver l'exécution du programme ;
4. *Approuve également* l'utilisation de fonds de la Réserve spéciale pour imprévus et de la Réserve de renouvellement pour : i) le projet de réaménagement du hall en remplacement du projet relatif aux services d'impression et ii) le projet de mesure du tourisme durable et d'amélioration de la gestion et de la collecte des données sur le tourisme en remplacement du projet de système d'information statistique, à des niveaux inchangés ;
5. *Prend note* du nouveau barème des traitements approuvé par les Nations Unies (A/RES/70/244) et appliqué par le Secrétaire général à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément à la disposition 33.1 du Règlement du personnel ;

6. *Prend note également* des progrès réalisés dans le cadre de la phase du projet postérieure au passage aux normes IPSAS et des pressions que font peser sur le secrétariat les grands projets portant sur les modes opératoires ;
7. *Encourage* le Secrétaire général à continuer d'aller de l'avant dans la phase du projet postérieure au passage aux normes IPSAS et à continuer de lui faire rapport sur son état d'avancement ; et
8. *Prend note en outre* que la mise en service du plan Athena II est programmée pour avoir lieu dans le courant du premier semestre 2017.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie III : Questions administratives et statutaires

b) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du Comité du programme et du budget (questions administratives et statutaires)

Point 7 b) de l'ordre du jour
[documents CE/103/7(b) et CE/103/4]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

Ayant pris connaissance des rapports du Secrétaire général et du Comité du programme et du budget,

1. *Prend note* de l'opinion favorable des commissaires aux comptes d'après laquelle les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2015 donnent une image fidèle de la situation financière de l'OMT au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats des opérations de la période considérée, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'OMT et aux Normes comptables internationales pour le secteur public, avec une réserve concernant la différence de calendrier pour la présentation des rapports de vérification des comptes de la Fondation Thémis ;
2. *Charge* le Secrétaire général de poursuivre les discussions avec les commissaires aux comptes et avec le Gouvernement andorran afin de trouver une solution aux différences de calendrier pour la vérification des états financiers de la Fondation Thémis ;
3. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2015 ;
4. *Note* que le niveau des dépenses budgétaires de l'exercice financier 2015 a été maintenu dans la limite des crédits approuvés, avec un taux d'exécution de 97 pour cent des recettes budgétaires totales, et observe que le niveau des recettes budgétaires reçues (encaissements) en 2015, dont les arriérés de

Membres, représente 99,6 pour cent des recettes budgétaires approuvées, produisant un excédent de trésorerie qui a été reversé au Fonds de roulement afin de couvrir en partie l'avance prélevée sur le Fonds de roulement les années précédentes ;

5. *Recommande* au Secrétaire général de poursuivre en 2016 ses démarches auprès des Membres devant des contributions à l'Organisation pour en obtenir le règlement ;

6. *Approuve* les ajustements apportés par le Secrétaire général aux crédits de personnel des programmes 2015 et les virements de crédits indiqués dans le document ayant été recommandés par le Comité du programme et du budget et par les membres du Conseil exécutif dans le cadre d'une consultation écrite conformément aux articles 5.3 a) et 5.3 b) du Règlement financier ;

7. *Prend note également* de l'amendement de la règle IV.1 des Règles de gestion financière pour qu'elle se lise comme suit « (...) Cette contribution est considérée comme une recette accessoire de la période financière en cours (...) » et de l'inclusion d'une nouvelle règle de gestion financière IV.6 relative à l'application des montants recouverts au titre des contributions, disposant que « Les montants recouverts au titre des contributions sont appliqués aux arriérés en allant des plus anciens aux plus récents, sauf indication contraire de la part du Membre », comme recommandé par les commissaires aux comptes lors de la vérification externe des états financiers 2014 de l'OMT, tout en notant la réserve exprimée par l'Allemagne concernant cette modification ; et

8. *Exprime* sa gratitude au Président du Comité du programme et du budget (Argentine) et au commissaire aux comptes (Espagne) pour le travail réalisé.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie III : Questions administratives et statutaires

c) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement

Rapport du Comité du programme et du budget (partie II : questions administratives et statutaires)

Point 7 c) de l'ordre du jour
[documents CE/103/7(c) et CE/103/4]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

1. *Remercie* les Membres qui ont fait les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières malgré leurs difficultés internes ;
2. *Note* que le Nicaragua et la République démocratique populaire lao ont respecté leurs plans de paiement convenus jusqu'en 2016 ;
3. *Note avec satisfaction* que les Membres effectifs ex-République yougoslave de Macédoine et Mali ne sont plus visés par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et/ou de l'article 34 des Statuts étant donné qu'ils ont réduit leurs arriérés de contributions en partie ou en totalité ;
4. *Approuve* le plan de paiement présenté par la Mauritanie aux fins du règlement de ses arriérés ;
5. *Constate* que, conformément à la résolution A/RES/646(XXI), les dispositions de l'article 34 des Statuts s'appliquent de nouveau aux Membres effectifs Guinée, Niger, Ouganda, Togo et Yémen ainsi qu'aux Membres affiliés Fédération Inter-États des Syndicats des Agences de Voyages et de Tourisme de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (FISAVET) et Fundação CTI Nordeste ;
6. *Rappelle* aux Membres de régler leurs contributions au budget dans les délais établis à l'article 7.2 du Règlement financier ; et

7. *Demande* au Secrétaire général de l'informer, à sa prochaine session, du respect par les Membres des accords ayant été conclus afin de décider s'il y a lieu de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 qui leur a été accordée par l'Assemblée générale ou de leur appliquer de nouveau ces dispositions s'ils n'ont pas rempli leurs engagements.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/11(CIII)

Rapport du Secrétaire général

Partie III : Questions administratives et statutaires

d) Point sur les Membres

Point 7 d) de l'ordre du jour
[document CE/103/7(d)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

1. *Prie instamment* l'Australie de reconsidérer sa décision et de rester membre de l'Organisation ;
2. *Invite* les pays membres de l'ONU n'étant pas encore membres de l'OMT à adhérer à l'Organisation et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses démarches dans ce sens ; et
3. *Demande* au Secrétaire général de faire rapport sur les actions susmentionnées de relance qui auront été entreprises concernant les Membres.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie III : Questions administratives et statutaires

e) Rapport sur les ressources humaines

Rapport du Comité du programme et du budget (questions administratives et statutaires)

Point 7 e) de l'ordre du jour
[documents CE/103/7(e) et CE/103/4]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation des ressources humaines du secrétariat,

1. *Prend note* des informations fournies sur les ressources humaines du secrétariat ;
2. *Se déclare satisfait* du travail accompli actuellement par les employés de l'Organisation et de leur contribution au programme de travail de cette dernière, compte tenu en particulier des exigences croissantes auxquelles l'Organisation fait face avec ses ressources limitées ;
3. *Approuve* les amendements du Règlement du personnel à l'annexe I faisant suite à l'adoption de la résolution A/RES/70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec les dates d'entrée en vigueur indiquées dans le document CE/103/7(e) ;
4. *Remercie* le fonctionnaire chargé de la déontologie pour le travail qu'il a réalisé, comme présenté dans son rapport, et prend acte que la fonction de déontologie continue d'être assurée ;

Ayant entendu la déclaration du Secrétaire général sur la composition de la Direction du secrétariat,

5. *Prend note* de la décision du Secrétaire général prévoyant que, au sein de la structure existante de l'équipe de direction, le Directeur exécutif M. Márcio Favilla assume les plus hautes responsabilités au secrétariat en cas de besoin ;
6. *Prend note également* du choix du Secrétaire général de nommer M. Carlos Vogeler Directeur exécutif chargé des relations avec les Membres en sus des trois Directeurs exécutifs, M. Márcio Favilla,

M. Zoltan Somogyi et M. Shanzhong Zhu, pour la période 2016-2017 ;

7. *Reconnaît* que ces décisions n'ont aucune conséquence financière ni structurelle sur le secrétariat de l'OMT ; et

8. *Soutient largement* les décisions susmentionnées du Secrétaire général.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie III : Questions administratives et statutaires

f) Rapport du Groupe de travail sur la révision de la procédure d'amendement des Statuts

Point 7 f) de l'ordre du jour
[document CE/103/7(f)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail sur la révision de la procédure d'amendement des Statuts et des Règles de financement,

1. *Prend note* des activités du Groupe de travail sur la révision de la procédure d'amendement des Statuts et des Règles de financement visant à amender l'article 33 des Statuts, comme énoncé dans la résolution A/RES/662(XXI) ;
2. *Approuve* la proposition faite par le Groupe de travail de modifier l'article 33 et fait sien le texte proposé dans le document CE/103/7(f) ;
3. *Prie* le Secrétaire général de commencer à diffuser l'amendement proposé auprès des Membres effectifs avant d'en saisir l'Assemblée générale pour examen, ainsi que le prescrit l'article 33.1 des Statuts ; et
4. *Remercie* le Groupe de travail pour ses travaux et l'encourage à aller de l'avant dans la formulation de recommandations concernant les amendements en attente qui pourraient prendre effet suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'amendement, en vue d'en saisir le Conseil exécutif à sa cent quatrième session pour approbation et l'Assemblée générale de l'OMT à sa vingt-deuxième session pour adoption.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/14(CIII)

Membres affiliés

a) Rapport du Président des Membres affiliés

Point 8 a) de l'ordre du jour
[document CE/103/8(a)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Président du Conseil des Membres affiliés,

1. *Prend acte* du rôle constructif des initiatives réalisées au titre du Plan d'action du programme des Membres affiliés, au nombre desquelles des publications, des événements et des prototypes, ainsi que du nombre croissant de Membres affiliés qui y participent ;
2. *Encourage* la participation aux groupes de Membres formés par centre d'intérêt à l'intérieur des réseaux de l'OMT pour promouvoir l'interaction, l'échange de savoir et les processus d'innovation ;
3. *Prend note avec satisfaction* du plus grand rayonnement et de la visibilité accrue des prix de l'OMT récompensant l'excellence et l'innovation, lesquels constituent une forme de reconnaissance de la contribution importante apportée par le tourisme à la société ; et
4. *Continue de défendre* l'importance de la méthodologie des prototypes et contenus connexes mis au point par le secrétariat, y compris leurs noms et emblèmes, en prenant acte qu'ils sont protégés par la marque OMT.

* * *

Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/15(CIII)

Membres affiliés

b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 8 b) de l'ordre du jour
[document CE/103/8(b)]

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, lequel s'est réuni à Málaga (Espagne), le 10 mai 2016, sous la présidence de la Thaïlande,

1. *Approuve* la recommandation du Comité ; et
2. *Décide* d'admettre à titre provisoire comme Membres affiliés les candidats suivants, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session :
 1. AIRBNB (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
 2. ASOCIACIÓN EUROPEA PARA EL DESARROLLO DE LA CULTURA GASTRONÓMICA (ESPAGNE)
 3. CÁMARA DE COMERCIO DE BOGOTÁ (COLOMBIE)
 4. CHEMONICS INTERNATIONAL INC. (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
 5. CHINESE FRIENDLY INTERNATIONAL S.L (ESPAGNE)
 6. COLORADO STATE UNIVERSITY (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
 7. CONSORCIO TURISMO DE SEVILLA (ESPAGNE)
 8. CORK FOREST CONSERVATION ALLIANCE (CFCA) (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
 9. E&Y (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
 10. ENTE DE TURISMO DE LA CIUDAD DE BUENOS AIRES (ARGENTINE)
 11. EURHODIP (BELGIQUE)

12. FACULTAD DE TURISMO GASTRONÓMICO DE LA UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DEL ESTADO DE MÉXICO (MEXIQUE)
13. GRUPO MENUS (WEB MENUS SL) (ESPAGNE)
14. GURUNAVI, INC. (JAPON)
15. INSTITUTO DE TURISMO DE LA REGIÓN DE MURCIA (ESPAGNE)
16. ITTIC (IRAN TOURING & TOURISM INVESTMENT COMPANY) (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN)
17. KYOTO UNIVERSITY, DEPARTMENT OF APPLIED MATHEMATICS AND PHYSICS, GRADUATE SCHOOL OF ECONOMICS (JAPON)
18. NEOTURISMO (ESPAGNE)
19. ONTARIO CULINARY TOURISM ALLIANCE (OCTA) (CANADA)
20. QUESTEX - DESTINATION DEVELOP (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
21. RED ESPAÑOLA DE TURISMO ACCESIBLE-RED ESTABLE (ESPAGNE)
22. SEOUL TOURISM ORGANIZATION (STO) (RÉPUBLIQUE DE CORÉE)
23. TAYLOR UNIVERSITY (MALAISIE)
24. THE STYLE OUTLETS-NEINVER S.A. (ESPAGNE)
25. TOURING & AUTOMOBILE CLUB OF IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN)
26. TOYO UNIVERSITY (JAPON)
27. UNITED SAEED ASSIRI CO.LTD/UNITED ALPHA TOURISM CO.LTD (ARABIE SAOUDITE)
28. UNIVERSIDAD DE GUADALAJARA - CENTRO UNIVERSITARIO DE CIENCIAS ECONÓMICO ADMINISTRATIVAS - CENTRO DE RECURSOS INFORMATIVOS (MEXIQUE)
29. UNIVERSIDAD REY JUAN CARLOS (ESPAGNE)
30. UNIVERSITARIA AGUSTINIANA - UNIAUGUSTINIANA (COLOMBIE)
31. WORLD TOURISM FORUM (TURQUIE)

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/16(CIII)

Discussion thématique « Tourisme et sécurité : vers un cadre assurant la sûreté, la sécurité et la fluidité des voyages »

Point 9 de l'ordre du jour
[(document CE/103/9)]

Le Conseil exécutif

1. *Convient* que l'intégration des secteurs du tourisme et de la sécurité revêt une importance fondamentale pour garantir la sûreté, la sécurité et la fluidité des voyages, prévenir d'éventuelles crises et assurer le relèvement ultérieur ;
2. *Prend note* des initiatives menées par le secrétariat dans ce domaine ; et
3. *Demande* au Secrétaire général de poursuivre son action pour que soit accordé un rang de priorité élevé à la promotion de la sûreté, de la sécurité et de la fluidité des voyages comme indiqué dans le programme de travail du secrétariat pour la période 2016-2017.

* * *



Conseil exécutif

Cent troisième session

Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/17(CIII)

Lieu et dates de la cent quatrième session, de la cent cinquième session et de la cent sixième session du Conseil exécutif

Point 10 de l'ordre du jour
[(document CE/103/10)]

Le Conseil exécutif

1. *Exprime* sa gratitude aux gouvernements de la Jamaïque et des Bahamas, lesquels ont retiré leur candidature conjointe pour accueillir la cent quatrième session du Conseil en faveur de l'Égypte ;
2. *Accepte* l'invitation généreuse de l'Égypte d'accueillir la cent quatrième session du Conseil exécutif de l'OMT à Louxor, du 30 octobre au 1^{er} novembre, immédiatement avant le Sommet sur le tourisme urbain ;
3. *Décide* de tenir sa cent cinquième session à Madrid (Espagne), en mai 2017, aux dates qui seront arrêtées en accord avec l'Espagne, le pays hôte ; et
4. *Confirme* sa décision de tenir sa cent sixième session à Chengdu (Chine), immédiatement avant la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'OMT, au quatrième trimestre 2017, à une date qui sera arrêtée en accord avec la Chine, le pays hôte.

* * *

Conseil exécutif

Cent troisième session

Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016

CE/DEC/18(CIII)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant tenu les travaux de sa cent troisième session dans d'excellentes conditions grâce aux dispositions prises à cet effet par le Gouvernement du Royaume d'Espagne,

1. *Exprime sa plus sincère gratitude* au Gouvernement et au peuple espagnols, et plus particulièrement à Málaga Turismo Costa del Sol et à la population de Málaga, pour le soutien qu'ils ont apporté à l'OMT et à ses Membres en accueillant la présente session du Conseil dans la belle ville de Málaga ;
2. *Exprime également sa reconnaissance* pour la possibilité offerte aux délégués d'apprécier les attraits de la ville et de participer à différentes manifestations sociales et visites techniques ; et
3. *Exprime en particulier sa plus profonde reconnaissance* à Mme Isabel Borrego, Secrétaire d'État au tourisme du Royaume d'Espagne, à M. Francisco de la Torre Prados, Maire de Málaga, à M. Elias Bendodo, Président de la Diputación de Málaga, et à M. Francisco Javier Fernandez, Conseiller au tourisme de la Junta de Andalucía, ainsi qu'à leurs équipes, pour leur grand sens de l'hospitalité, leur investissement personnel et leur soutien constant aux fins de l'organisation de la réunion.

* * *